



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée de terre

Question écrite n° 24611

Texte de la question

M. Jacques Domergue attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les grandes options stratégiques du "Livre blanc" de notre défense ainsi que sur les restructurations à réaliser sur le territoire national. La chute du mur de Berlin et la fin de la guerre froide ont grandement modifié les sites potentiels de conflit. Le danger n'est plus à l'est et les sites de conflits potentiels sont aujourd'hui tournés vers la méditerranée, le Proche-Orient et les territoires africains. Nos bases militaires sont encore trop souvent situées dans des régions qui ne seront plus concernées. Bien qu'il comprenne parfaitement les enjeux d'aménagement du territoire, une adaptation efficace de nos armées à la situation actuelle justifie des changements stratégiques. Montpellier, ville de garnison, abrite deux écoles que sont l'école supérieure militaire d'administration et de management (ENSAM) anciennement dénommée commissariat de l'armée de terre qui abrite 300 personnels permanents et l'école d'application de l'infanterie (EAI) où travaillent 600 permanents et qui forme chaque année 4 600 fantassins. Parfaitement intégrés dans la vie de la cité, ces établissements et leurs effectifs contribuent à l'activité économique et sociale de Montpellier. Plusieurs options semblent actuellement à l'étude. Comme le préconise le "Livre blanc", le regroupement de ces deux écoles sur le site unique de l'EAI et des quelques unités de la ville (recrutement et DMD) pourrait permettre d'arriver au seuil nécessaire de 1 000 personnels, avec le souci de rationaliser les moyens des armées par la vente du site de l'ENSAM. Si cette solution ne correspondait pas à celle qu'il retient et si les deux écoles étaient amenées à être délocalisées, sur des sites différents, à Draguignan pour l'EAI et Coëtquidan pour l'ENSAM, quelles solutions envisage-t-il pour les sites de Montpellier ? La logique voudrait que le site de l'EAI soit dévolu à l'arrivée d'un ou plusieurs régiments, qui pourrait utiliser le centre d'entraînement de l'infanterie au tir opérationnel du Larzac et le camp des Garrigues situés à proximité comme terrain d'entraînement. Il le remercie de la réponse qu'il pourra apporter et des solutions qu'il sera amené à étudier et pour lesquelles il l'assure de toute sa disponibilité.

Texte de la réponse

Le ministère de la défense s'est engagé, au même titre que l'ensemble des départements ministériels, dans la démarche de révision générale des politiques publiques décidée par le Président de la République et le Premier ministre. Dans ce cadre, la réorganisation des armées et des services a fait l'objet de travaux importants qui vont permettre au ministère de la défense de rationaliser ses implantations et de regrouper les services de soutien propres à chaque armée afin de générer des économies d'échelle. Par ailleurs, l'évolution des menaces, constatée par la commission du livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, conduira à un redéploiement des unités stationnées outre-mer et en métropole, et à la diminution de leur nombre. C'est pourquoi le ministre de la défense a mené, avant que les arbitrages définitifs ne soient rendus, une large concertation avec les associations nationales d'élus locaux et les parlementaires concernés par l'évolution du format des armées, afin de les informer des mesures programmées, de recueillir leur point de vue et leurs suggestions et d'envisager dès à présent des mesures d'accompagnement. Dans cette perspective, le ministre de la défense a proposé au Premier ministre que soient prévues des dispositions exceptionnelles de compensation au bénéfice des territoires économiquement les plus fragiles. S'agissant plus particulièrement du devenir de l'école militaire

supérieure d'administration et de management et de l'école d'application de l'infanterie de Montpellier, ces établissements font partie des implantations militaires susceptibles d'être concernées par l'évolution de la défense. Les annonces définitives concernant le nouveau format des armées interviendront très prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24611

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 juin 2008, page 4808

Réponse publiée le : 8 juillet 2008, page 5900